

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
2 décembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 29

2022D174

OBJET :

**24. ATELIER CHANTIER
INSERTION AU CAS
OU. CONVENTION DE
PARTENARIAT POUR
LA LOCATION DE
COSTUMES.
RECONDUCTION.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 20-12-2022

ID : 059-218904004-20221208-2022D174 DE



L'an deux mil-vingt-deux, le huit DÉCEMBRE à dix-h

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LAPIERRE Julien, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. MORVAN Hervé
Mme QUIQUE Corinne, **procuration** à Mme BILLIAU Marie-Françoise
M. VERMEESCH Olivier, **procuration** à Mme BLANQUART Marine
M. DECREUS Christophe, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine
Mme CAPPELLE Christiane, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
Mme LORPHELIN Martine, **procuration** à Mme PETITPRET Sabine
Mme FLAMENT Laëtitia, **procuration** à M. TREDEZ Alain

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'Atelier Chantier Insertion « Au Cas Où » est régulièrement sollicité par les services internes de la mairie, du CCAS et du Centre Social ainsi que des partenaires (entre autres centres sociaux, autres communes de territoire, associations...) pour emprunter des costumes.

Il l'informe que l'ACI est soumis à des obligations de la part de la Direccte et n'est pas autorisé à travailler pour ses propres services, d'autant qu'il a un objectif de chiffre d'affaires à atteindre au regard de financement du Conseil Départemental.

C'est la raison pour laquelle, par délibération du 28 juin 2018, le conseil municipal a décidé de conclure une convention de partenariat avec le CCAS, l'engageant sur un nombre de locations de costumes par an pour bénéficier d'un tarif préférentiel. Cette convention avait été reconduite par délibération du 28 novembre 2019. Celle-ci arrivant à échéance, il y a lieu de la renouveler.

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée à l'unanimité :

- décide de reconduire la convention dont il s'agit, pour une durée d'un an, par année civile, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans ;
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, annexée à la présente délibération, ainsi que tout document s'y rapportant.

En fonction du nombre de locations, un tarif unique dégressif sera appliqué.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Joël DUYCK



La Secrétaire de Séance
Sandra BOULENGUER – PLÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché et publié au nom de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.